

Protocole de rédaction

Dernière mise à jour : janvier 2019

Informations générales	2
Soumission des articles	2
Mise en page des articles.....	4
Police, alignement et interligne	4
Présentation des figures, des tableaux et des exemples musicaux	5
Légendes pour les exemples musicaux tirés de partitions.....	5
Légendes pour les exemples musicaux tirés d'enregistrements	5
Style.....	6
Abréviations et symboles	6
Citations	7
Ponctuation et mise en forme	8
Notes de bas de page	9
Références dans le texte	9
Liste des références	9
OUVRAGES ET PARTITIONS.....	10
ARTICLES d'encyclopédies ou CHAPITRES d'ouvrages collectifs.....	10
ARTICLES de périodiques ou de journaux	11
THÈSES ou MÉMOIRES	12
TEXTES DE CONFÉRENCES	12
ENREGISTREMENTS AUDIOS.....	12
ENREGISTREMENTS AUDIOVISUELS.....	13
ÉMISSIONS DE RADIO OU DE TÉLÉVISION	13
SOURCES ÉLECTRONIQUES	13
FONDS D'ARCHIVES.....	14

Informations générales

Le comité de rédaction des *Cahiers de la Société québécoise de recherche en musique (SQRM)* se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout texte qui lui est soumis. Les opinions exprimées dans les articles publiés dans les *Cahiers de la SQRM* n'engagent que leurs auteurs et auteures.

Les textes conçus spécifiquement pour une présentation orale doivent être remaniés en fonction des exigences propres à un texte écrit (mention des sources pour les citations, présence d'une bibliographie, respect du protocole de rédaction, etc.)

Soumission des articles

Le texte doit être soumis sous la forme d'un fichier électronique, en format Microsoft Word (.doc ou .docx). Il doit être envoyé par courriel au rédacteur en chef, monsieur Jean Boivin (Jean.Boivin@USherbrooke.ca), avec une copie conforme à Julie Mireault, secrétaire de rédaction (julie.mireault@gmail.com).

La longueur de l'article devrait être limitée à 7 000 mots, sans compter les notes de bas de page, les figures, les tableaux, les exemples musicaux, les annexes et la liste des références.

Les éléments suivants doivent apparaître dans deux fichiers séparés :

1. Premier fichier (intitulé ainsi : SQRM_Votre nom de famille_Titre_article) contenant :
 - a) le titre de l'article ;
 - b) l'article :
 - Il est suggéré de placer des intertitres pour séparer les parties de l'article et en renforcer l'impact¹.
 - Les figures, les exemples musicaux et les tableaux *élaborés en mode tableau du traitement de texte* peuvent être incorporés au texte. Les figures, les exemples musicaux et les tableaux sous forme d'images doivent être *envoyés séparément* du texte ; le nom des fichiers individuels doit être significatif et l'endroit où ils s'insèrent dans le texte, clairement identifié² ;

¹ Voir la section « [Police, alignement et interligne](#) » du protocole pour la façon d'identifier des titres et intertitres de différents niveaux.

² Voir la section « [Présentation des figures, et tableaux et des exemples musicaux](#) » du protocole.

- c) les annexes, s'il y a lieu (elles sont nécessaires pour les longs documents qui alourdiraient le texte) ;
 - d) la liste des références³ ;
 - *Elle est obligatoire* : toutes les références citées dans le texte doivent s'y retrouver.
 - D'autres références peuvent être ajoutées, si elles se sont révélées particulièrement importantes dans l'élaboration de l'article ;
 - e) le résumé de l'article
 - La longueur est de 300 mots maximum.
 - Il doit être écrit dans un style objectif (pas de première personne), et présenter fidèlement les hypothèses, la démarche et la conclusion de l'article⁴ ;
 - f) un minimum de quatre (4) mots-clés pour indexation dans le *Répertoire international de littérature musicale (RILM)* et le *Music Index*.
2. Deuxième fichier (intitulé : SQRM_Votre nom de famille_Titre_informations), contenant :
- a) vos coordonnées (nom, adresse postale et courriel, affiliation [institution ou ville de résidence], numéro(s) de téléphone) ;
 - b) la notice biographique
 - La longueur est de 100 mots maximum ;
 - c) la traduction en anglais du titre et du résumé.

³ Voir la section « [Liste des références](#) » du protocole pour les normes de présentation.

⁴ Veuillez suivre les recommandations du *Répertoire international de littérature musicale (RILM)* pour la rédaction de résumés (« Writing Abstracts », http://www.rilm.org/submissions/pdf/Guidelines_AbstractStyle.pdf, consulté le 17 septembre 2017).

Mise en page des articles

Police, alignement et interligne

Alinéa	Aucun
Espacement des paragraphes	Aucun
Hierarchie par style	Aucun
Intertitre de premier niveau	Times New Roman gras, 12 points, alignement à gauche sans retrait, interligne double
<i>Intertitre de second niveau</i>	Times New Roman gras et italique, 12 points, alignement à gauche sans retrait, interligne double
Intertitre de troisième niveau	Times New Roman normal, 12 points, alignement à gauche, retrait à gauche de 2 cm, interligne double
Corps du texte	Times New Roman normal, 12 points, alignement à gauche sans retrait, interligne double.
Légendes des figures, tableaux et exemples musicaux	Times New Roman, 10 points, alignement à gauche sans retrait, interligne simple. Identification en gras (exemple : Tableau 1), reste du texte en normal ⁵
Notes de bas de page	Times New Roman normal, 10 points, alignement à gauche, interligne simple
Bibliographie	Times New Roman normal, 12 points, alignement à gauche, interligne simple, retrait suspendu de 1 cm. Les références sont séparées par un retour de ligne.

⁵ Voir les exemples de légendes dans la section « [Présentation des figures, des tableaux et des exemples musicaux](#) ».

Présentation des figures, des tableaux et des exemples musicaux

Il revient aux auteurs et aux auteures de demander les permissions nécessaires aux personnes ou organismes détenteurs des droits des œuvres reproduites, et ainsi, de respecter les normes législatives concernant la propriété intellectuelle et artistique (des justificatifs pourraient être exigés).

Format et résolution des images (illustrations ou exemples musicaux)	TIFF, JPG ou EPS, 400 ppp (dpi) minimum
Envoi	Séparément du texte, par courriel, Dropbox ou autre méthode de transfert de fichiers lourds

Prière d'indiquer *très clairement* dans le texte les endroits où les figures et les exemples musicaux doivent être insérés, par exemple :

<insérer l'Exemple 1 ici>

Légendes pour les exemples musicaux tirés de partitions

Toutes les figures, tous les tableaux et tous les exemples musicaux doivent porter un titre et être numérotés de façon continue. Pour les exemples musicaux, il est essentiel d'identifier le compositeur ou la compositrice, le titre de l'œuvre et les numéros de mesures. Exemple :

Exemple 1 : J.S. Bach, *Le Clavier bien tempéré*, vol. I, « Prélude n° 19 en la majeur », BWV 864, mes. 7-8.

Des chiffres en exposant peuvent être utilisés pour représenter les temps de la mesure. Par exemple, « mes.4² » indique le deuxième temps de la quatrième mesure.

Légendes pour les exemples musicaux tirés d'enregistrements

Dans le cas des références à des enregistrements audio, on ajoute le titre de l'enregistrement ainsi que le format, et on remplace les numéros de mesure par des indications de minutage. Exemple :

Exemple 2 : J.S. Bach, *Variations Goldberg*, « Aria », *The Sound of Glenn Gould*, [0:00-2:53].

Dans le cas d'un extrait d'enregistrement audiovisuel, indiquer le nom du compositeur ou de la compositrice, le titre de l'extrait, le titre de l'œuvre, le format et le minutage. Exemple :

Exemple 3 : John Williams, « Incident at Isla Nublar », *Jurassic Park*, DVD [1:40:38-1:40:42].

Style

Veillez employer aussi souvent que possible le présent historique et non le passé simple.

Il est fortement recommandé d'utiliser la première personne du singulier, et non la première personne du pluriel, lorsque vous faites référence à vous-même. Par exemple, s'il faut préciser d'où vient l'accent mis sur un passage dans une citation, on indique en note de bas de page : « C'est moi qui souligne ».

Il faut éviter d'employer les verbes *parler* et *dire* lorsqu'on réfère aux écrits d'un auteur.

Exemple : La phrase « Dans cet ouvrage, l'auteur dit que [...] » devrait être remplacée par « Dans cet ouvrage, l'auteur affirme que [...] ».

Abréviations et symboles

Il faut remplacer les abréviations et les symboles (« \$ », « % ») par leur équivalent sémantique (« dollar », « pour cent ») dans le corps du texte. Les abréviations et symboles peuvent être utilisés dans les tableaux et la liste des références, sauf le « & » qui doit être remplacé par « et » en tout temps.

En ce qui concerne les sigles, à la première mention, indiquer le nom complet avec le sigle entre parenthèses. Il n'est pas nécessaire de répéter le nom complet par la suite. Exemples : Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ), Université du Québec à Montréal (UQAM), *Encyclopédie de la musique au Canada (EMC)*.

Citations

Citations courtes	Citations longues
Moins de trois (3) lignes	Plus de trois (3) lignes
Insérées dans le texte	En retrait, à interligne simple (même taille de police que le corps du texte)
Entre guillemets français (« »)	Sans guillemets
Utiliser les guillemets anglais (“ ”) pour les citations à l’intérieur de la citation	Utiliser les guillemets français (« ») pour les citations à l’intérieur de la citation

Citations traduites

Donner la traduction en français dans le corps du texte et placer la citation originale en note de bas de page, entre guillemets français.

Accents dans les citations

Lorsque cela s’applique, il faut spécifier au lecteur si l’accent sur certains mots (signalé généralement par des italiques) est présent dans le texte original ou s’il vient de l’auteur de l’article. Ajouter cette information à la référence dans le texte ou en note de bas de page.

Utilisation des crochets et des points de suspension

Les points de suspension entourés de crochets servent à signaler une omission dans la citation.

Ne pas employer en début ou en fin de citation. Exemple : « sans doute Champagne doit à son grand-père paternel [...] ce goût des gigues paysannes ».

Les crochets sont utilisés en cas d’ajout ou de modification à la source. Exemple : « sans doute [il] doit à son grand-père paternel »

Utiliser la locution [*sic*] pour signaler une erreur dans la source originale.

Ponctuation et mise en forme

Signe de ponctuation ou style	Usage
Guillemets français (« »)	<ul style="list-style-type: none"> - Encadrer une citation courte - Encadrer un néologisme - Encadrer le titre d'une partie d'une œuvre comme un mouvement, une chanson d'un cycle ou d'un disque audio - Encadrer le titre d'un article de périodique ou d'un chapitre d'un ouvrage - Le guillemet ouvrant est suivi d'une espace insécable ; le guillemet fermant est précédé d'une espace insécable. - La ponctuation se place à l'extérieur du guillemet fermant, sauf si elle fait partie intégrante d'une citation. - Un appel de note de bas de page se place devant la ponctuation et devant le guillemet fermant.
Deux points (:)	<ul style="list-style-type: none"> - Précédé d'une espace insécable.
Point-virgule (;); point d'interrogation (?), point d'exclamation (!)	<ul style="list-style-type: none"> - Précédés d'une espace insécable.
Barre oblique (/)	<ul style="list-style-type: none"> - Ni précédée ni suivie d'une espace
Italiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mots et locutions en langue étrangère - Termes musicaux non francisés (ex. : <i>col legno</i>, <i>sul ponticello</i>⁶) - Mots que l'on souhaite faire ressortir⁷, ou ceux utilisés de façon autonymique. Exemple : « Le mot <i>musique</i> est au singulier ». - Titres d'œuvres, d'ouvrages, de périodiques et d'émissions - Notes de musique : « une clarinette en <i>la</i> ». Les altérations sont en romain : « une sonate en <i>la</i> bémol majeur ».
Petites capitales (option disponible dans la boîte de dialogue <i>Police</i>)	<ul style="list-style-type: none"> - Siècles : « la musique du XXI^e siècle » - Patronymes des auteurs <i>dans la bibliographie seulement</i> ; en romain dans les notes de bas de page et dans la référence dans le texte⁸.

⁶ Les termes musicaux francisés s'écrivent en romain : *crescendo*, *diminuendo*, *pizzicato*, *tempo*.

⁷ Voir « Accents dans les citations » dans la section « [Citations](#) ».

⁸ Voir la section « [Références dans le texte](#) ».

Notes de bas de page

Les références *ne figurent pas en note*, excepté pour les documents d'archives⁹. Les notes devraient être réservées aux nuances ou aux informations complétant le texte lui-même, qui s'en trouve ainsi allégé. On peut également placer en note de longues énumérations de références bibliographiques.

Références dans le texte

Dans le corps du texte, si on évoque un ouvrage inclus dans la liste des références, il convient d'y référer en utilisant la méthode auteur-date. On indique entre parenthèses le patronyme de l'auteur ou de l'auteure, l'année de publication de l'ouvrage suivi d'une virgule, et la ou les page(s) concernée(s). Exemple : « En France, on proteste, on chahute, on crie, on hurle » (Morin 1945, 426 ; Nattiez 2005, 34-36, 46). Les abréviations « p. » ou « pp. » pour les numéros de page ne sont pas utilisées ; si on fait référence à deux ouvrages différents, on sépare les informations par un point-virgule.

Les références aux documents d'archives se placent généralement en note de bas de page, avec l'identification du document et du fonds d'archives dont il est extrait. Exemple : « Je suis content de recevoir vos partitions¹⁰ ». Selon la nature de l'article et la quantité de références à des documents d'archives dans le texte, il sera possible d'élaborer un autre système de référence, à développer en collaboration avec l'équipe éditoriale.

Liste des références

Toutes les sources mentionnées dans l'article doivent obligatoirement se retrouver dans la liste des références.

Les éléments de la liste doivent être présentés par ordre alphabétique de patronyme, puis par ordre chronologique de parution. Si un même auteur ou une même auteure a publié plus d'un document la même année, on ajoutera une lettre minuscule à la suite de l'année (ex. : 2011a).

⁹ Voir la section « [Références dans le texte](#) ».

¹⁰ Lettres de Pierre Boulez à Serge Garant, 25 octobre et 25 novembre 1954. Fonds Serge-Garant, Service des archives de l'Université de Montréal. Si la référence est citée à nouveau plus loin dans le texte, on peut omettre la mention du lieu de conservation du fonds.

Si un ouvrage est anonyme, le titre sera utilisé pour déterminer le classement de la référence, sauf s'il y a un titre de publication disponible comme dans le cas d'articles de journaux.¹¹

Le modèle général d'une notice comporte les éléments suivants :

1. Le nom de l'auteur ou de l'auteure (patronyme en petites capitales, suivi d'une virgule, et du prénom en caractères normaux) ;
2. La date de publication (entre parenthèses, suivie d'un point) ;
3. Le titre ;
4. Les informations bibliographiques ou de production ;
5. Les renseignements supplémentaires (s'il y a lieu).

Voici les informations requises et des exemples de notice pour différents types de document.

OUVRAGES ET PARTITIONS

NOM DE FAMILLE, Prénom (année). *Titre*, mention d'édition s'il y a lieu, ville, maison d'édition, collection « Titre de la collection » s'il y a lieu, volume s'il y a lieu. Autres éléments pertinents.

Exemples :

BOULEZ, Pierre (1966). *Relevés d'apprenti*, Paris, Éditions du Seuil, collection « Tel Quel ». Textes réunis et présentés par Paule Thévenin.

VARÈSE, Edgard (1956). *Octandre*, New York, Ricordi. Partition d'orchestre.

Pour les ouvrages réédités, inscrire les informations concernant la parution originale entre crochets.

CHARBONNEAU, Robert (1993) [1947]. *La France et nous : Journal d'une querelle*, Montréal, Bibliothèque québécoise [Montréal, L'Arbre].

ARTICLES d'encyclopédies ou CHAPITRES d'ouvrages collectifs

NOM DE FAMILLE, Prénom (année). « Titre de l'article ou du chapitre », dans Prénom Nom de famille¹² (dir.), *Titre de l'encyclopédie ou de l'ouvrage collectif*, ville, maison d'édition, volume s'il y a lieu, pages.

¹¹ Voir la section « [ARTICLES de périodiques ou de journaux](#) ».

¹² Du directeur ou de la directrice d'édition, si différent de l'auteur ou de l'auteure.

Exemples :

- BENT, Margaret (2003). « Ciconia, Prosdocimus, and the Working of Musical Grammar as Exemplified in *O felix templus* and *O Padua* », dans Philippe Vendrix (dir.), *Johannes Ciconia : Musicien de la transition*, Turnhout, Brepols, p. 65-106.
- DOZO, Björn-Olav (2010). « Le Comité France-Amérique et l'Alliance française à Montréal », dans Marie-Pier Luneau et collab. (dir.), *Passeurs d'histoire(s) : Figures des relations France-Québec en histoire du livre*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 281-295.
- GIANNATTASIO, Francesco (2007). « Du parlé au chanté : Typologie des relations entre la musique et le texte », traduit par Anne Guglielmetti, dans Jean-Jacques Nattiez (dir.), *Musiques : Une encyclopédie pour le XXI^e siècle*, Arles/Paris, Actes Sud/Cité de la musique, vol. 5, p. 1050-1087.

ARTICLES de périodiques ou de journaux

NOM DE FAMILLE, Prénom (année). « Titre de l'article », *Titre du périodique ou du journal*, vol. X, n° X, jour/mois/saison s'il y a lieu, pages.

Exemples :

- BARRIERE, Mireille (1994). « L'Opéra français du Monument national (1902) », *Les Cahiers de l'Association pour l'avancement de la recherche en musique au Québec*, n° 15, mai, p. 54-66.
- BEAUCAGE, Réjean (2004). « Frank Zappa dans l'univers des musiques *sérieuses* : Un parfait étranger ? », *Circuit : Musiques contemporaines*, vol. 14, n° 3, « Frank Zappa : 10 ans après », p. 9-31.

Lorsque l'article ne fait pas mention de l'auteur ou l'auteure, entrer la référence au titre de la publication.

New York Globe (1928). « Notes and Announcements of the Music World », 16 avril, p. 14.

Pour les articles de journaux, lorsque le lieu de publication n'est pas indiqué dans le titre, il doit être indiqué avant le numéro de page.

GERAR, Marcelle (1928). « Le beau voyage de Maurice Ravel : La musique française a été applaudie aux États-Unis », *L'Intransigeant*, 29 avril, Paris, p. 1.

THÈSES ou MÉMOIRES

NOM DE FAMILLE, Prénom (année). « Titre du mémoire ou de la thèse », thèse de doctorat/mémoire de maîtrise, département ou faculté s'il y a lieu, université qui a décerné le diplôme, ville.

Exemple :

BELLEMARE, Luc (2012). « Les Réseaux des “Lyriques” et des “Veillées” : Une histoire de la chanson au Québec dans l’entre-deux-guerres par la radiodiffusion au poste CKAC de Montréal (1922-1939) », thèse de doctorat, Université Laval, Québec.

TEXTES DE CONFÉRENCES

NOM DE FAMILLE, Prénom (année). « Titre du texte », communication présentée le jour mois dans le cadre de *Titre de la conférence*, institution hôte s'il y a lieu, ville.

Exemple :

BOUCHARD-VALENTINE, Vincent (2015). « Interfaces numériques de création musicale : Une typologie des applications pour tablettes tactiles », communication présentée le 5 novembre dans le cadre de *Learning and Teaching Music in the Twenty-First Century : The Contribution of Science and Technology*, McGill University et Université du Québec à Montréal, Montréal.

ENREGISTREMENTS AUDIO

NOM DE FAMILLE, Prénom (année). *Titre de l'œuvre*, interprètes et instruments, responsable de la production, étiquette, numéro du disque, support (*Titre du disque*).

Exemples :

TREMBLAY, Gilles (1998). *Les Vêpres de la Vierge*, Walter Boudreau, Le Chœur de chambre de l'Orchestre symphonique de Montréal, Lise Daoust, flûte, Marie-Danièle Parent, soprano, Société de musique contemporaine du Québec, Analekta, FL 2 3102, 1 disque compact (*Les Vêpres de la Vierge*).

Dans le cas des disques de musique populaire, l'usage est de citer le nom de l'artiste, et non celui du compositeur ou de la compositrice.

DUBOIS, Claude (1995). « Plein de tendresse », Pingouin, PNC-119, 1 disque compact (*Ma préférence*).

ENREGISTREMENTS AUDIOVISUELS

NOM DE FAMILLE, Prénom¹³ (année de sortie). *Titre de l'œuvre*, ville ou pays, compagnie cinématographique, support, autre.

Exemples :

DIONNE, Luc (2010). *L'enfant prodige : L'incroyable destin d'André Mathieu*, Montréal, Cinémaginaire, 1 disque vidéo digital.

Si l'enregistrement a été consulté via un site Internet, il faut spécifier l'URL ainsi que la date de consultation.

CHAPLIN, Charlie (1926). *The Kid*, États-Unis, Charles Chaplin Productions, <https://www.youtube.com/watch?v=ZNyttSbCUCU>, consulté le 23 septembre 2017.

ÉMISSIONS DE RADIO OU DE TÉLÉVISION

NOM DE FAMILLE, Prénom¹⁴ (année de diffusion). « Titre du reportage », *Titre de l'émission*, chaîne ou antenne, date et mois de diffusion, autres¹⁵.

Exemples :

NUOVO, Franco, animateur (2012). « François Dompierre au bout des doigts d'Alain Lefèvre » *Dessine-moi un dimanche*, Première Chaîne de Radio-Canada, 15 juillet, http://ici.radio-canada.ca/emissions/dessine_moi_un_dimanche/2013-2014/chronique.asp?idChronique=232871, consulté le 25 octobre 2013. Entrevue avec Alain Lefèvre.

SOURCES ÉLECTRONIQUES

NOM DE FAMILLE, Prénom (année). « Titre du texte », *Titre de la source*, volume et numéro s'il y a lieu, pages, doi :

S'il n'y a pas de doi :

NOM DE FAMILLE, Prénom (année). « Titre du texte », *Titre de la source*, volume et numéro s'il y a lieu, pages, adresse URL, consulté le jour mois année.

¹³ Responsable de la réalisation.

¹⁴ Responsable de l'animation ou de la réalisation.

¹⁵ Si vous avez consulté l'émission via un site Internet, il faut spécifier l'URL ainsi que la date de consultation.

Exemples :

CLOUTIER, Louise (1988). « Maurice Blackburn et la “filmmusique” », *Les Cahiers de l'Association pour l'avancement de la recherche en musique du Québec*, n° 10, p. 24-33. Accessible en ligne : <http://www.sqrm.qc.ca/wp-content/uploads/2017/08/Maurice-Blackburn-et-la-«filmmusique-».pdf>, consulté le 20 septembre 2017¹⁶.

EAST, Julianne (2010). « Judging Plagiarism : A Problem of Morality and Convention¹⁷ », *Higher Education: The International Journal of Higher Education and Educational Planning*, vol. 59, n° 1, p. 69-83, doi: 10.1007/s10734-009-9234-9.

HUOT, Cécile et Annick POUSSART¹⁸ (2006). « Conservatoire national de musique », *L'Encyclopédie canadienne*, <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/conservatoire-national-de-musique-emc/>, consulté le 20 décembre 2013.

MIJNHEER, Jaco (s.d.). « Vivier, Claude », *Grove Music Online: Oxford Music Online*, <http://www.oxfordmusiconline.com>, consulté le 18 décembre 2013.

Université de Montréal, <http://www.umontreal.ca>, consulté le 22 septembre 2013.

FONDS D'ARCHIVES

Titre du fonds, (cote du fonds entre parenthèses, si disponible), centre d'archives, ville du centre d'archives, autres.

Exemples :

Fonds de la cathédrale anglicane de Québec, Archives du diocèse anglican de Québec, Sherbrooke.

Fonds L'Académie de musique de Québec (P379), Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec.

Les documents d'archives peuvent faire l'objet d'une catégorie distincte dans la liste des références. Dans ce cas, ils apparaissent en première partie de la liste sous le titre « Documents d'archives ». Les ouvrages et articles publiés suivent sous le titre « Autres sources ».

¹⁶ Comme cet article est en libre-accès, l'adresse URL y pointe directement. Dans le cas d'une banque de données qui n'est pas libre d'accès, il faut mettre dans la référence l'adresse URL de la page d'accueil. Voir l'exemple de Mijnheer pour le *Grove Music Online*.

¹⁷ Noter qu'à l'intérieur d'un titre dans une autre langue que le français, ce sont les règles de ponctuation de cette langue qui s'appliquent. Ici, il n'y a pas d'espace devant les deux points pour respecter l'usage anglais.

¹⁸ Lorsqu'il y a plus d'un auteur, seul le premier voit l'ordre du prénom et du patronyme inversé. Les patronymes sont toujours en petites capitales dans la liste des références.